



16ème législature

Question N° : 17946	De Mme Agnès Firmin Le Bodo (Horizons et apparentés - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > personnes âgées	Tête d'analyse > Bilan de l'expérimentation des interventions d'opticiens au sein des Ehpad	Analyse > Bilan de l'expérimentation des interventions d'opticiens au sein des Ehpad.
Question publiée au JO le : 21/05/2024 Date de changement d'attribution : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le bilan de l'expérimentation des interventions d'opticiens-lunetiers au sein des Ehpad et autres établissements médicaux sociaux. La loi n° 2019-72 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie, adoptée à l'unanimité le 5 février 2019, autorisait l'intervention d'opticiens-lunetiers au sein de ces établissements dans le cadre d'une expérimentation de trois ans, dont les conditions ont été fixées par le décret du 11 février 2020. L'arrêté du 21 octobre 2021 a précisé les territoires concernés par cette expérimentation : les régions Normandie et Centre-Val de Loire. Elle souhaite connaître quel bilan il peut être tiré de cette expérimentation et si le Gouvernement envisage désormais de généraliser ce dispositif à l'ensemble du territoire national.